

Ville de Tarare

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 MAI 2015**

Le Conseil municipal convoqué le 11 mai 2015 s'est réuni en séance ordinaire le 18 mai 2015 à 19 h.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

Nombre de conseillers municipaux présents : 26 ; après 20 h 03, 23

Nombre de conseillers municipaux absents représentés : 6 ; après 20 h 03, 4

Nombre de conseillers municipaux absents excusés : 1 ; après 20 h 03, 6

Présidence : M. Bruno PEYLACHON, Maire

Secrétaire élu : Mme Rachelle GANA

Présents : M. Bruno PEYLACHON, Mme Josée PERRUSSEL-BATISSE, M. Philippe TRIOMPHE, Mme Fabienne VOLAY, M. Alain PÉRONNET, Mme Laura GAUTIER, M. Jean-Paul DUPERRAY, Mme Fabienne LIÈVRE, M. Alain SERVAN, Mme Danielle SIMON, Mme Joëlle JACQUEMOT, Mme Marie-Christine PERRODON, M. Marcel COTTON, M. Antonio AGUERA, Mme Florence STEINER, M. Véli KARADAG, Mme Rachelle GANA, M. Jean-Marc BUTTY, M. Nicolas CHAMPIN, Mme Lidia LEITAO, M. François DUPERRAY, Mme Virginie RIVOIRE, Mme Najet AERNOUT (sortie à 20 h 03) , M. Michel FORGIARINI, Mme Karine RACINOUX (sortie à 20 h 03) et Mme Solange CELLE (sortie à 20 h 03)

Absents représentés :

Mme Mylène LAURENT ayant donné pouvoir à Mme Florence STEINER

M. Romain POULARD ayant donné pouvoir à M. Philippe TRIOMPHE

M. Yacine KARAZ ayant donné pouvoir à Mme Josée PERRUSSEL-BATISSE

M. Jean-Luc ROCHE ayant donné pouvoir à Mme Najet AERNOUT (sortie à 20 h 03)

M. Thomas CHADŒUF-HOEBEKE ayant donné pouvoir à

Mme Solange CELLE (sortie à 20 h 03)

Mme Céline LACOURBAS ayant donné pouvoir à M. Michel FORGIARINI

Absente excusée : Mme Dalila WENDLING

M. le MAIRE ouvre la séance à 19 h, procède à l'appel des conseillers municipaux et nomme Mme GANA secrétaire de séance.

M. le MAIRE propose l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de cette séance, les rapports de présentation étant sur table.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'ajout d'un point (n°1), en l'occurrence la prorogation de la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme (PLU), à l'ordre du jour de ce conseil municipal.

Il fait lecture ensuite des principaux points inscrits à l'ordre du jour de la réunion.

ORDRE DU JOUR

Procès-verbal de la séance du 30 mars 2015

Le Conseil municipal approuve, à la majorité des suffrages exprimés moins quatre contre - Mme AERNOUT (pouvoir de M. ROCHE), Mme CELLE (pouvoir de M. CHADŒUF-HOEBEKE) -,

deux abstentions - M. FORGIARINI (pouvoir de Mme LACOURBAS) – et Mme RACINOUX ne prenant pas part au vote, le procès-verbal de la séance du 30 mars 2015.

Compte rendu des décisions du Maire (Article L.2122-22 du CGCT)

DGS15-004 du 27-04-2015. Protocole d'accompagnement architectural et urbain du Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Rhône Métropole pour un coût forfaitaire prévisionnel annuel de 9 100 € dont 5 500 € à la charge du Conseil départemental du Rhône et avec possibilité de reconduction pour trois ans.

DGS15-005 du 06-05-2015. Tarifs des spectacles de la fête des Mousselines 2015.

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu des décisions du Maire.

N°2 : RÉPARTITION DES SUBVENTIONS MUNICIPALES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR LEUR FONCTIONNEMENT ET LA PROMOTION DU SPORT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, se prononce sur l'attribution des subventions aux associations sportives de la façon suivante : 66 000 € de subvention de fonctionnement, 43 000 € de subvention pour la promotion du sport, 9 000 € de subvention pour la formation-encadrement et 2 000 € de subvention pour le fonctionnement complémentaire de l'office des sports ; répartit la subvention de fonctionnement de la façon suivante : 939 € à la 1^{re} Compagnie de tir à l'arc ; 647 € à l'Aïkido club ; 2 919 € à l'Alliance cycliste ; 7 443 € à l'Athlétic sport Tarare (AST) basket ; 1 743 € à l'Alliance sportive tararienne (AST) gymnastique ; 1 593 € au Baldago's moto club ; 6 706 € au secteur bouliste des monts de Tarare (SBMT) ; 333 € au Boxing club ; 4 618 € au club de natation ; 7 141 € au club sportif laïque de Tarare (CSLT) handball ; 1 143 € au club sportif laïque de Tarare (CSLT) volley-ball ; 3 646 € à l'Entente ouest lyonnais (EOL) ; 6 513 € au Football club de Tarare (FCT) ; 2 370 € au Judo club ; 250 € au Karaté club ; 1 516 € au Pétanque club ; 606 € aux Plongeurs des monts de Tarare ; 459 € au Power club ; 7 903 € au Sporting club de Tarare (SCT) ; 2 266 € à Tarare triathlon ; 397 € à la société tararienne de tir ; 571 € au Team boxing shaolin ; 762 € au Csan tennis de table ; 524 € au Twirling club et 2 992 € en réserve ; enfin répartit 37 680 € de la subvention pour la promotion du sport de la façon suivante : 15 000 € à l'AST basket (sport haut niveau Nationale 3) ; 4 000 € à l'EOL (organisation du 4H) ; 1 500 € au CSLT hand-ball (partenariat avec le lycée René-Cassin de Tarare) ; 1 000 € à Tarare triathlon (organisation du 1^{er} aquathlon de Tarare) ; 8 000 € à l'AST basket (organisation du tournoi international U16 féminin) ; 2 000 € au SBMT (organisation du grand prix Ville de Tarare) ; 1 500 € au SBMT (organisation du grand prix des Mousselines et concours super 16 féminin) ; 750 € au Baldago's club (organisation d'une manche du championnat de France de *pit bike*) ; 3 930 € au club de natation de Tarare (CNT) (organisation du 6^e grand prix des Mousselines). Le solde, soit 5 320 €, sera distribué à l'automne 2015.

N°3 : SUBVENTION MUNICIPALE D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION DE LA ROCHE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention d'investissement à l'association de la Roche de 50 000 €, montant inscrit en section d'investissement du budget primitif 2015, article 20422 et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°4 : SUBVENTION MUNICIPALE EXCEPTIONNELLE À UNE ASSOCIATION

M. Marcel COTTON, conseiller municipal intéressé par l'affaire, sort de la salle, ne participant ni au débat ni au vote.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, attribue une subvention municipale exceptionnelle à l'association Team boxing shaolin à hauteur de 2 000 €, montant inscrit en section de fonctionnement du budget principal 2015 et qui sera décompté de la réserve votée au compte 6574.

N°5 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU "1 % PAYSAGE" : OPÉRATION FAÇADES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel présenté ; sollicite la participation financière d'ASF au titre de la politique du "1 % paysage et développement" et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°6 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU "1 % PAYSAGE" : MAÎTRISE D'ŒUVRE URBAINE ET PAYSAGÈRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement prévisionnel présenté ; sollicite la participation financière d'ASF au titre de la politique du "1 % paysage et développement" et autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

N°7 : DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS DE CONCERTATION, INFORMATION ET COMMUNICATION DU PROJET DE VILLE POUR 2014-2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les opérations de concertation, information et communication menées dans le cadre du projet de ville pour 2014-2015 ; approuve le plan de financement prévisionnel présenté et autorise M. le Maire à solliciter les financements auprès des partenaires.

N°8 : DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR IRA POUR SA RÉSIDENCE RUE DE THIZY

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 823 166 euros souscrit par Immobilière Rhône-Alpes auprès de la Caisse des dépôts et consignation, constitué de deux lignes du prêt (prêt réhabilitation de 403 166 € sur 20 ans et PAM Éco-prêt de 420 000 € sur 15 ans) et destiné à financer les travaux d'amélioration thermique ainsi que la rénovation des parties communes et privées de sa résidence de 30 logements située 11, 13 et 15 rue de Thizy à Tarare ; accorde sa garantie pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ; s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ; enfin autorise M. le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'emprunteur.

N°9: RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS ENSEIGNANTS ASSURANT DES MISSIONS PÉRISCOLAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins cinq abstentions - Mme AERNOUT (pouvoir de M. ROCHE), Mme RACINOUX, Mme CELLE (pouvoir de M. CHADŒUF-HOEBEKE) - indemnise les directeurs des écoles publiques primaires de Tarare pour le temps passé sous la forme d'une vacation de 50 € par semaine de classe ; rémunère les enseignants, en charge d'une étude surveillée, sur la base des taux fixés par le décret n°66-787 du 14 octobre 1966 qui font l'objet d'une révision périodique par circulaire ministérielle de l'Éducation nationale. Cette indemnité est également versée aux enseignants accompagnant leurs élèves en classe de découverte ; inscrit les crédits nécessaires au budget communal aux chapitres et articles prévus à cet effet ; enfin, abroge la délibération du Conseil municipal du 7 juin 1979 et applique la présente délibération et ce, à compter de la rentrée de septembre 2015.

N°10 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tableau des effectifs du personnel municipal modifié ainsi, étant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération des agents ainsi que les charges sociales s'y rapportant sont inscrits au budget aux articles et chapitres prévus à cet effet : création d'un poste d'attaché principal ; un poste d'adjoint administratif de 2^e classe et un poste d'adjoint d'animation de 2^e classe

N°11 : CRÉATION D'EMPLOIS NON PERMANENTS POUR FAIRE FACE À UN BESOIN LIÉ À UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de la création d'un emploi non permanent à temps non complet (17 h 30) dans le grade d'adjoint technique 1^{re} classe du 18 au 31 mai 2015 pour assurer des travaux d'entretien et de plantation des espaces verts étant précisé que la rémunération sera

calculée sur la base du 6^e échelon du grade d'adjoint technique 1^{re} classe, échelle 4, et d'un emploi non permanent à temps complet dans le grade d'adjoint technique 2^e classe du 1^{er} juin 2015 au 31 janvier 2016 pour assurer divers travaux d'infographie étant précisé que la rémunération sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade d'adjoint technique 2^e classe, échelle 3, les crédits correspondants étant inscrits au budget.

N°12 : REVERSEMENT DU MONTANT FORFAITAIRE D'AIDE À LA FORMATION OCTROYÉ PAR LE FIPHFP À UN APPRENTI RECONNU TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à encaisser la somme de 1 525 € correspondant à l'aide sollicitée et autorise M. le Maire à reverser à la personne concernée cette somme.

N°13 : LANCEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC SIMPLIFIÉE POUR LA FOURRIÈRE ANIMALE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le recours à la mise en œuvre d'une procédure de délégation de service public simplifiée pour l'exploitation d'une fourrière animale sur le territoire de la commune pour une durée de quatre ans et autorise M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.

N°14 : DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le document d'information communal sur les risques majeurs (Dicrim) qui est porté à la connaissance du public par un avis affiché pendant une durée d'au moins deux mois et consultable en mairie.

N°15 : CONVENTION DE RACCORDEMENT À L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LA VIDÉOPROTECTION AVEC LE SYDER

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins cinq abstentions - Mme AERNOUT (pouvoir de M. ROCHE), Mme RACINOUX, Mme CELLE (pouvoir de M. CHADŒUF-HOEBEKE) - approuve le projet de convention pour le raccordement à l'éclairage public d'équipements de vidéoprotection avec le Syder et autorise M. le Maire à signer et exécuter cette convention.

N°16 : CONVENTION AVEC LA GENDARMERIE NATIONALE POUR SÉCURISATION DE LA FÊTE DES MOUSSELINES 2015

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention avec la Gendarmerie nationale pour la sécurisation de la fête des Mousselines 2015 et autorise M. le Maire à la signer ainsi que les documents afférents.

N°17 : DEMANDE DE PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN ÉLU

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés moins sept pour - Mme AERNOUT (pouvoir de M. ROCHE), Mme RACINOUX, Mme CELLE (pouvoir de M. CHADŒUF-HOEBEKE), M. FORGIARINI (pouvoir de Mme LACOURBAS) - se prononce contre la mise en œuvre de la protection fonctionnelle relative aux frais de procédure et honoraires d'avocat engagés par l'ancien maire en exercice de 2008 à 2014, dans le cadre de cette affaire de marché public avec la société Canevaflor ainsi qu'à la prise en charge des amendes pénales.

Mme AERNOUT, Mme RACINOUX et Mme CELLE quittent la séance du Conseil municipal à 20 h 03.

N°18 : CONVENTION RELATIVE À L'OFFRE DÉPARTEMENTALE D'INGÉNIERIE PUBLIQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins deux abstentions - M. FORGIARINI (pouvoir de Mme LACOURBAS) - approuve la convention relative à l'offre d'ingénierie publique du Département du Rhône et autorise M. le Maire à la signer ainsi que tout document afférent.

N°19 : CONVENTION DE SERVITUDE POUR LE PASSAGE DE CÂBLES ÉLECTRIQUES RUE DOCTEUR-GUFFON

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins deux abstentions - M. FORGIARINI (pouvoir de Mme LACOURBAS) - approuve la convention de servitude de passage sur la parcelle AE 333 aux fins de raccordement du transformateur public sis sur la parcelle AE 332 et autorise M. le Maire à la signer ainsi que les documents afférents.

N°20 : CONVENTION DE PARTENARIAT 2015 AVEC L'AGENCE D'URBANISME POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGGLOMÉRATION LYONNAISE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins deux abstentions - M. FORGIARINI (pouvoir de Mme LACOURBAS) - approuve la convention de partenariat 2015 entre la Ville de Tarare et l'agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise, la dépense correspondante étant inscrite au budget d'investissement 2015 de la commune et autorise M. le Maire à signer et exécuter la présente convention.

N°21 : PROTOCOLE D'ACCORD TERR'INNOVE

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins deux abstentions - M. FORGIARINI (pouvoir de Mme LACOURBAS) - approuve le protocole d'accord Terr'Innove, entre la Ville de Tarare et GDF Suez, la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2016 de la commune et autorise M. le Maire à le signer ainsi que les documents afférents.

N°22 : SUBSTITUTION DE LA COR À LA COMMUNE DANS LE CRÉDIT-BAIL NINKASI

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins deux abstentions - M. FORGIARINI (pouvoir de Mme LACOURBAS) - approuve la substitution de la communauté de communes de l'Ouest rhodanien à la commune de Tarare dans le contrat de crédit-bail avec la société Ninkasi fabriques et autorise M. le Maire à signer les actes afférents.

N°23 : AVENANT N°2 A LA CONVENTION DE RÉNOVATION URBAINE DE LA PLATA

Le Conseil municipal, à la majorité des suffrages exprimés moins deux contre - M. FORGIARINI (pouvoir de Mme LACOURBAS) - approuve les évolutions de la convention de rénovation urbaine du quartier de la Plata et autorise M. le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention pluriannuelle d'engagement avec l'Anru et les partenaires associés.

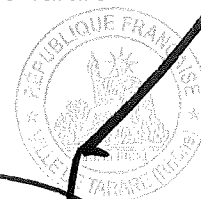
N°24 : PROROGATION DE LA MISE À DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés moins deux abstentions - M. FORGIARINI (pouvoir de Mme LACOURBAS) - proroge d'une semaine la mise à disposition du dossier de modification simplifiée du plan local d'urbanisme de Tarare.

Communications et questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Bruno PEYLACHON
Maire de Tarare



3